



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 30 janvier 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : jeudi 24 janvier 2019

Secrétaire de séance : Madame Apolline MIGNOT

L'An deux mil dix-neuf, le 30 janvier à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (27) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Madame Ghislaine HOUEL, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Madame Claudine HEYMAN (arrivée à 19h25 pouvoir donné à Mme Emmanuelle VANDOORNE), Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Eric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Apolline MIGNOT, Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (6) Monsieur Gérard REMACLE (pouvoir donné à Mme Marylène HEYE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Madame Anne VÉRISIMO (pouvoir donné à Mme le Maire), Monsieur Christophe MARÉCAUX, Monsieur Samuel DEVOYE (pouvoir donné à M. Philippe SIX), Monsieur Régis VALOUR.

11 - DEPOT D'AUTORISATIONS D'URBANISME ET DE TRAVAUX AU BENEFICE DE LA COMMUNE - AUTORISATION PREALABLE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE FAÇADE ECOLE ELEMENTAIRE LAMARTINE - DE MISES AUX NORMES CUISINES SCHUMANN ET LAMARTINE - D'INSTALLATION D'UNE FENETRE A L'ARRIERE DE HOTEL DE VILLE

Vu en commission n°2 le 14 janvier 2019.

Rapport de Mme Marylène HEYE, Adjointe chargée des travaux, du patrimoine immobilier bâti et non bâti.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,
- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.422-1 et R 423-1,
- Considérant que les règles touchant à l'affectation et à l'occupation des sols sont opposables aux personnes publiques et privées ;
- Considérant que le Maire doit être autorisé par le conseil municipal pour présenter une autorisation d'urbanisme pour les travaux portant sur le patrimoine communal.
- Considérant que les travaux ci-après prévus au budget d'investissement pour 2019 doivent faire l'objet d'autorisations d'urbanisme (déclarations préalables) :
 - rénovation de façade à l'école élémentaire Lamartine (18 rue du Maréchal Lyautey – section BA n° 647 pour une superficie totale de 7578 m²).
 - mises aux normes des cuisines satellites des sites Schumann (85 bis rue de Tourcoing, section BB n°577 pour une superficie totale de 773m²) et Lamartine.

- percement d'une ouverture et pose d'une fenêtre à l'arrière de l'Hôtel de Ville (1 Place du Général de Gaulle).

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers d'autorisations d'urbanisme au nom de la commune pour la réalisation des travaux susvisés.

- **Ouï l'exposé de Madame Marylène HEYE, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET


Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille

